

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

(Ere Vulgaire).

QUINTIDI 15 Thermidor.

Dimanche 2 Août 1795.

Discours prononcés à Constantinople, lors de la première audience que le citoyen Verninac, envoyé extraordinaire de France, eut du grand Visir. — Offre d'un escadron de cavalerie à l'empereur, par l'évêque d'Agrie. — Admission d'un non-noble dans la garde noble hongroise de S. M. I. — Le vaisseau l'Expériment de 70 canons détruit sur la côte d'Afrique les établissemens Anglais. — Fin du nouvel acte constitutionnel; heureux effets qu'on en attend. — Bruits relatifs à l'armée de Condé. — Recueil de morceaux détachés par la baronne de Staël. — Victoire remportée sur les Espagnols, par l'armée des Pyrénées-Orientales. — Discussion sur la ratification du traité de paix avec l'Espagne.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE.

On ne reçoit plus à Paris d'Abonnemens aux NOUVELLES POLITIQUES pour la Belgique; il faut s'adresser au Bureau des Postes, à Bruxelles, chez le citoyen HORGNIER, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

TURQUIE.

De Constantinople, le 20 juin.

On voit ici des copies du discours du citoyen Verninac, envoyé extraordinaire de la république française, au grand visir, lors de sa première audience, ainsi que de la réponse du grand visir.

Discours du citoyen Verninac.

La sublime Porte, fidèle au principe sacré de l'indépendance des nations, & non moins fidèle à l'antique amitié qui unit la France à l'empire ottoman, dans ces circonstances difficiles où tant de nations ont dévié de la route de leurs véritables intérêts, a respecté l'exercice de nos droits & n'a pas pris les armes pour s'opposer à l'établissement de notre république.

Que votre excellence reçoive donc le tribut d'hommage dû à la haute sagesse d'une conduite si recommandable, & qu'elle le reçoive par l'organe d'un citoyen de cette république, qui est le premier envoyé de ses fondateurs qui fasse entendre sa voix amicale & sincère dans cette enceinte.

L'histoire conservera ce titre de gloire de la sublime Porte, lorsqu'elle retracera avec les plus vives couleurs cette époque mémorable où le peuple français, forcé d'ouvrir au droit de sa cause le droit de l'épée & de la victoire, a donné au monde l'exemple le plus brillant dont aucune portion du genre humain ait jamais pu s'honorer jusqu'ici.

Les principes qui ont dirigé les résolutions de la su-

blime Porte, dans ces tems critiques, m'ont été un motif d'encouragement & une garantie de succès favorable, en acceptant, des représentans du peuple français, la mission de raffermir, entre la France & l'empire ottoman, les bases de la paix, de resserrer de plus en plus les liens de l'amitié, & d'accroître les rapports d'un avantage commun.

J'ai trouvé aussi de grands motifs d'espérance dans la nature des choses; les deux nations ayant de fortes raisons de s'aimer, & ne connaissant aucun motif de haine ni de jalousie; j'en ai trouvé enfin dans la sagesse & les lumières qui distinguent le dépositaire suprême de l'autorité de sa hauteur.

Tout me porte donc à croire, qu'en récompense de mon respect pour les droits & les intérêts de la sublime Porte, je trouverai dans ce dépositaire suprême, pendant tout le cours de ma mission, les égards dus à la dignité de la république française, l'exécution amicale des traités & capitulations qui unissent les deux nations, & une constante bienveillance envers les Français qui sont occupés dans les diverses parties de cet empire, du soin doublement avantageux de mettre en valeur les productions du sol ottoman, & de l'enrichir des utiles inventions de l'industrie & des arts de la France.

Réponse du grand visir.

Les sentimens d'affection qui ont toujours animé la sublime Porte en faveur de la nation française, n'ont jamais souffert la moindre altération; de plus, la sublime Porte a toujours été fidèle aux droits de l'amitié & aux liens qui existent entre les deux puissances. Elle n'a cessé d'être très-attentive à tout ce qui peut intéresser la sécurité & le bonheur des Français établis dans l'empire ottoman. Ces droits de l'amitié seront également observés avec la même attention à l'avenir, ainsi que les termes des traités.

Telle est la volonté souveraine de sa hauteur le très-majestueux, le très-magnanime & le très-puissant empereur notre bienfaiteur seigneur & maître. — Nous, de notre

ôté, nous remplirons nos devoirs à cet égard avec l'attention la plus constante.

Nous voyons, au surplus, avec la plus grande satisfaction que le citoyen envoyé, notre ami, homme de réputation par ses estimables qualités, soit destiné par la république française, notre amie, à résider auprès de la sublime Porte.

AUTRICHE.

De Vienne, le 11 juillet.

L'évêque d'Agram en Croatie, Maximilien de Verhovacz, a fait à sa majesté impériale la proposition de fournir pour la présente guerre, sous de certaines conditions, un escadron complet de cavalerie, composé de ses vassaux, & consistant en 206 hommes, y compris les officiers & bas-officiers. Cette proposition patriotique ayant été acceptée par sa majesté, tous ces hommes furent assemblés à Agram, où ils furent armés, montés & équipés.

Le trait suivant n'est pas assez connu & il mérite de l'être: Un bas officier de condition roturière s'étoit acquis, par ses actions, dans la guerre présente, la médaille d'or. Ce héros couvert d'honorables cicatrices, va trouver l'empereur, il lui montre les glorieuses marques de sa bravoure & de son dévouement à son royal service; il expose au monarque que la nature de ses blessures ne lui permet plus de continuer un service en campagne, mais qu'il s'estimerait heureux s'il pouvoit obtenir de sa majesté la faveur de servir auprès de sa personne, dans sa garde noble hongroise. Le monarque répondit à ce respectable militaire: « Je sais que vous ne possédez pas les qualités nécessaires pour occuper une place dans ce corps, puisque vous n'êtes pas noble, mais vos nombreuses cicatrices, mais vos actions, vous élèvent au rang de la noblesse que vous avez refusé le hasard de votre naissance. Je vous accorde la place que vous demandez comme une récompense méritée. Puisse-t-elle servir d'émulation à d'autres! Servez-moi toujours avec la même fidélité & la même bravoure ».

FRANCE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Rochefort, du 7 thermidor.

« Le vaisseau *l'Expériment* nous est arrivé mercredi au soir, venant de la côte d'Afrique, où il a dévasté avec sa division tout ce qu'il a trouvé de propriétés anglaises, comptoirs, &c. Il a coulé à fond 74 bâtimens, & rendu à la liberté 17,000 noirs qu'ils avoient traités; il a amené avec lui cinq prises richement chargées, qui sont toutes entrées heureusement à la barre des Anglois qui les ont canonnées jusques dans nos pertuis: il n'y a eu qu'une flûte de cette division qui a mieux aimé se jeter à la côte sous Sainte-Marie, que de se laisser prendre; on en sauvera tout ce qui est dedans. Un officier m'assura hier que le mal fait aux Anglois dans cette expédition, étoit prodigieux.

« Le vaisseau dont il est ici question est le même qui a détruit l'établissement de Sierra-Léone, dont les papiers anglois ont parlé plusieurs fois ».

La lettre ci-dessus est d'un agent des Etats-Unis à Rochefort.

De Paris, le 14 thermidor.

C'est avant-hier que le titre dernier de la nouvelle constitution a été décrété à la convention nationale; il contient

les dispositions générales relatives à ce grand ouvrage elles sont confiées, pour leur accomplissement, à tout le peuple français. L'article dernier rappelle à la nation que c'est à la sagesse des choix qu'elle fera, que sont attachées la durée, la conservation & la prospérité de la république.

Un gouvernement ferme & solide doit être le fruit naturel de l'assentiment national à cet acte constitutionnel, & tous les sujets de dissensions intestines doivent s'ancêtre devant lui. Malheur aux matveillans qui voudroient troubler, par des résistances inutiles, l'harmonie sans laquelle l'inspiration humaine la plus sage ne peut subsister!

L'espérance que cette harmonie régnera doit naître, & de la cessation prochaine & réfléchie de toute guerre étrangère, & de la répression plus facile qui pourra se faire des ennemis du dedans. Il semble que si le ferment des haines particulières qui s'entretoient par cet esprit d'ombrage & de dénonciation qui a régné pendant tout le tems de la tyrannie pouvoit s'éteindre, la félicité publique ne tarderoit pas à acquérir une consistance qu'elle n'a pas encore. Une foule d'esprits inquiets qui conduisent des plumes envieuses, ne cessent de faire de l'insurrection publique une arène dangereuse pour les citoyens les plus amis de la paix & les plus fermes appuis de la véritable liberté. On procède encore contre les écrivains les plus purs dans leurs principes, par la forme révolutionnaire, en mettant toujours en avant contre eux la recherche intentionnelle de leurs expressions. C'est ainsi qu'on parvient à écarter de la carrière tous les hommes sages, pour la livrer toute entière aux déclamations atroces des ignorans & des mal-intentionnés; car, il n'y a que ces gens-là qui aient un penchant invincible pour l'anarchie, & une horreur presque naturelle pour l'ordre établi par les loix, le seul qui soit durable.

On écrit du quartier-général de Condé, que le duc de Guiche & les marquis de Bouillé & de Jaucourt y sont attendus. Le duc de Guiche formera un corps de cavalerie composé d'anciens-gardes-du-corps; & M. de Jaucourt commandera l'avant-garde. Le comte de Damas, qui a fait le voyage de Pétersbourg avec M. de Richelieu, a pris le commandement de la légion de Mirabeau. On prétend que cette armée va grossir à vue d'œil, & que, dès qu'elle sera suffisamment forte, le plan du prince de Condé est de forcer le territoire suisse auprès de Basle, & de pénétrer dans la Franche-Comté jusques à Belfort, où il prendra poste; là, quand il aura réuni un nombre suffisant de royalistes & de constitutionnels, il proclamera, au nom du nouveau roi, la constitution de 91. Telle est en substance l'annonce qu'on a insérée dans quelques papiers publics.

Recueil de morceaux détachés. Par madame la baronne STAËL DE HOLSTEIN. A Lausanne, et se trouve à Paris, chez Fuchs, libraire, quai des Augustins.

Ce titre ne peut manquer d'exciter une vive curiosité. Il réveillera peut-être aussi des sentimens bien divers.

Comme madame de Staël a prouvé qu'aucun sujet de réflexion n'étoit supérieur à son esprit, & que dans ce moment l'état de la France semble absorber l'attention du monde entier, on peut croire d'abord que les écrits qu'on annonce ne sont pas étrangers à nos discussions politiques. On se tromperoit. Une *épître* en vers; un *essai sur les fictions*; trois petites *nouvelles*, voilà ce qui compose le *Recueil*.

Il a été imprimé à Lausanne il y a environ un an. C'est à quoi s'occupoit alors une femme, que des réveurs hypocondriaques, qui vivent de haine & meurent de peur, ont représentée comme occupée à conspirer contre la république, mais qui n'a jamais conspiré que pour la liberté & le bonheur de la France.

Aucun homme de goût ne peut avoir oublié les *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J. J. Rousseau*, premier ouvrage imprimé de madame de Staël, ouvrage étincillant des divers genres de beautés que peut produire une imagination vive & brillante, un esprit pénétrant & fécond, & une ame passionnée pour les fruits du génie. Rousseau n'aura pas de long-tems un panégyriste plus éloquent.

L'esprit supérieur de madame de Staël s'est montré sous un autre point de vue dans une *lettre sur la paix*, imprimée en Suisse & réimprimée à Paris. On y trouve des vues nouvelles, & des combinaisons d'une politique inessonne, dictées par un sentiment qui mérite la reconnaissance de tous les amis de la France & de l'humanité.

Quand on rapproche ces deux ouvrages de ceux que renferme le nouveau *Recueil*, il est difficile de ne pas s'étonner d'une telle fécondité d'idées, & d'une si grande variété de talens, quoique tous ces talens ne s'élevassent pas au même degré de mérite.

L'*Épître au Malheur*, par exemple, que nous trouvons à la tête du *Recueil*, n'est pas ce que nous en aimons le mieux. Le malheur est une idée trop vague, & dont la physionomie, si l'on peut hasarder cette image, est trop peu déterminée, pour être susceptible de ce genre de personification poétique; mais, à cela près, l'*Épître* est pleine de traits heureux & de vers bien faits; & une épique dramatique y jette un grand intérêt. C'est l'aventure, malheureusement trop vraie, d'une femme aimable & vertueuse, qui, ayant laissé à la campagne un mari qu'elle adore pour venir à Paris rendre des soins à son père mourant, entend un jour crier la sentence d'un malheureux condamné par le tribunal révolutionnaire. C'est le nom de son mari qui frappe son oreille; elle s'assure de son malheur, vole au tribunal, insulte les juges féroces, & demande un vengeur pour obtenir la mort. Elle l'obtient aisément. On la réunit à son mari & va dans la même charrette à l'échafaud. Cette aventure est racontée d'une manière vive & patétique. L'espace nous manque pour citer quelques fragmens de cette épître, & nous ne savons pas si des vers intéresseroient aujourd'hui un grand nombre de lecteurs.

L'*Essai sur les Fictions* a pour objet d'analyser les effets que produit, dans un poème ou un roman, l'usage du merveilleux, de l'allégorie, des fictions mêlées aux vérités historiques. « Ce sujet, dit l'auteur, exigeroit un traité fort étendu: si comprendroit la plupart des ouvrages littéraires; il attireroit à lui presque toutes les pensées, parce que le développement complet d'une idée appartient à l'enchaînement de toutes ».

Cette réflexion, aussi juste que profonde, frappera d'autant plus qu'on la développera davantage.

Le but principal de madame de Staël est de prouver que les romans qui peindroient la vie telle qu'elle est, de finesse, d'éloquence, de profondeur & de moralité, seroient plus utile de tous les genres de fictions; mais elle ne borne pas à examiner l'effet des fictions dans les romans; elle étend ses recherches sur tous les ouvrages où la

fiction peut se mêler. Plusieurs écrivains ont traité le même sujet. Quelques-uns se sont rencontrés avec elle dans quelques résultats; mais aucun n'a envisagé la question sous autant de points de vue, & ne l'a éclaircie par autant d'idées accessoires & intéressantes. Il faut nous borner à quelques citations. « J'aime qu'en s'adressant à l'homme, on tire tous les grands effets du caractère de l'homme; c'est-là qu'est la source inépuisable d'où le talent doit faire sortir les émotions profondes ou terribles; & les enfers du Dante ont été moins avant que les crimes inouis dont nous venons d'être les témoins. Ce qu'il y a de vraiment sublime dans les poèmes épiques les plus remarquables par le merveilleux de leurs fictions, ce sont les beautés tout-à-fait indépendantes de ce merveilleux. Ce qu'on admire dans le Satan de Milton, c'est un homme. Ce qui reste d'Achille, c'est son caractère. Ce qu'on veut oublier dans la passion de Renaud pour Armide, c'est la magie, qui se mêle aux attraits qui l'ont fait naître. Ce qui frappe dans l'*Énéide*, ce sont les sentimens qui appartiennent dans tous les tems à tous les peuples. Aussi nos poètes tragiques, en prenant des sujets dans les auteurs anciens, les ont presque entièrement séparés de la machine merveilleuse que l'on trouve à côté des beautés qui distinguent l'antiquité ».

« C'est pour les ouvrages où la gaieté domine, qu'on pourroit regretter ces fictions ingénieuses, dont l'*Arioste* a su faire un si charmant usage; mais d'abord dans cet heureux hasard qui produit le charme de la plaisanterie, il n'y a point de règle; l'impression n'en peut être analysée. . . . La plaisanterie est un bonheur d'expression ou d'aperçus dont il est impossible de calculer le retour; chaque idée qui fait rire pourroit être la dernière que l'on découvrirait jamais. Il n'y a pas de route qui mène à ce genre; il n'y a pas de source où l'on soit certain d'en puiser les succès. Le don de la plaisanterie appartient beaucoup plus à l'inspiration que l'enthousiasme même le plus exalté. »

Terminons cet extrait par un passage d'un ton plus élevé & d'un caractère plus touchant. « Il y a un ouvrage au monde, c'est la *Nouvelle Héloïse*, dont le principal mérite est l'éloquence de la passion. On ne peut classer une telle sorte de roman. Il y a dans un siècle une ame, un génie qui sait y atteindre; ce ne peut être un genre, ce ne peut être un but; mais voudroit-on interdire ces miracles de la parole, ces impressions profondes qui satisfont à tous les mouvemens des caractères passionnés? Les lecteurs enthousiastes d'un semblable talent sont toujours en petit nombre, & ces ouvrages font toujours du bien à ceux qui les admirent; laissez-en jouir les ames ardentes & sensibles; elles ne peuvent faire entendre leur langue; les sentimens dont elles sont agitées sont à peine compris & sans cesse condamnés. Elles se croiroient seules au monde, si quelques ouvrages passionnés & mélancoliques ne leur faisoient pas entendre une voix dans le désert de la vie, ne leur faisoient pas trouver dans la solitude quelques rayons du bonheur qui leur échappe au milieu du monde. Ce plaisir de la retraite les repose des vains efforts des espérances trompées; & quand tout l'univers s'agite loin de Pétrarque infortuné, un écrit éloquent & tendre reste auprès de lui comme Pamé le plus fidèle & celui qui le connoît le mieux ».

(La fin de cet extrait à une feuille prochaine)

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 14 thermidor.

Un membre a annoncé, au nom du comité des finances, qu'il avoit été fabriqué des coupons d'assignats de 2000 liv., qui seront échangés contre ceux de 10,000 liv.

Bailleul, au nom du comité de sûreté générale, propose & l'assemblée décrète que les chefs des chouans Cormatin, Jarry & autres, amenés ces jours derniers à Paris, seront traduits, pour y être jugés, devant le tribunal militaire établi près de l'armée de l'intérieur.

Doulcet, au nom du comité de salut public, annonce que l'armée des Pyrénées-Orientales a voulu aussi terminer par des exploits sa glorieuse carrière: le 30 messidor, elle a battu l'ennemi & l'a poursuivi pendant quatre lieues, après lui avoir tué beaucoup de monde & lui avoir pris plusieurs pièces d'artillerie & des caissons. L'assemblée décrète que cette armée ne cesse de bien mériter de la patrie.

Treillard est venu soumettre à la ratification de la convention le traité conclu avec l'Espagne.

On a donné une seconde lecture de ce traité.

Un membre a pris la parole; il a applaudi à la générosité que la nation française déployoit dans ce traité avec le roi d'Espagne, en restituant les conquêtes qu'elle avoit faites; mais il lui sembloit qu'il étoit juste d'exiger la restitution des vaisseaux pris à Toulon, & qui sont en possession de l'Espagne.

En conséquence, l'opinant propose un projet de décret portant, 1°. que le roi d'Espagne restituera.....

(On rit).

L'opinant achève de lire son projet de décret; il porte que le roi d'Espagne restituera les vaisseaux pris à Toulon, qui sont en sa puissance, & les fera conduire dans nos ports; & que la ratification du traité n'aura son effet qu'à compter du jour où cette restitution sera opérée.

On demande la clôture de la discussion; de vifs débats s'élevent; on insiste d'un côté pour que le décret soit mis aux voix; de l'autre, plusieurs membres réclament fortement la parole, & d'autres pour que ces membres soient entendus.

Milhaud dit qu'il combattoit ce décret s'il le croyoit en rien contraire à la dignité, à la liberté, à la souveraineté du peuple; mais qu'on ne doit pas s'arrêter à quelques chétives indemnités, ou restitutions, quand il s'agit de donner la paix à la France & à l'Europe.

Boissy fait sentir qu'il n'en est pas d'un traité de paix comme d'un projet de décret dont on peut amender les articles en conservant le fond; que ce qui a sur-tout déterminé le comité de salut public, c'est le desir de rétablir la paix entre deux nations essentiellement faites pour être unies & alliées.

On insiste de nouveau pour la clôture de la discussion. Charles Lacroix veut être entendu; Legendre pense que si chaque membre a le droit d'émettre son opinion,

la convention a celui aussi de mettre fin à une discussion qui lui paroît dangereuse.

Le président consulte l'assemblée: l'épreuve paroît douteuse.

On demande de nouveau que Charles Lacroix soit écouté. Boissy appuie cette proposition; il n'a pas prétendu empêcher que chacun fit ses observations, mais seulement faire sentir qu'il falloit accepter le traité en entier, ou ordonner au comité d'ouvrir une nouvelle négociation.

On proposoit une seconde épreuve.

Lehardy dit que dans le doute on doit accorder la parole à ceux qui la demandent.

Lacroix est entendu: il dit que quant au fond, il approuve le traité; mais un des articles lui paroît mettre en danger l'intégrité du territoire français; il est dit qu'il sera nommé des commissaires pour fixer des limites du territoire des deux nations, & qu'ils suivront autant que possible le versement des eaux; or, il y a sous le courant des eaux du côté de l'Espagne des communes françaises; nulle puissance n'a le droit d'empêcher qu'elles ne restent françaises: l'opinant demande donc une exception formelle pour ces communes.

Cambacérés fait valoir les mêmes raisons que Boissy; proposer la pacification de l'Europe & la paix extérieure, qui seule peut nous donner la paix intérieure; poser les bases de nos alliances en Europe, en rétablissant l'union de la France avec une nation, que la nation même a destinée à être son amie; tel a été l'objet du comité: il a fait céder toute autre considération à ce grand intérêt; mais il n'a pas négligé de demander de justes indemnités pour les frais de la guerre; aussi l'Espagne nous cède-t-elle la partie de Saint-Domingue qui lui appartient. Au reste, Cambacérés annonce que le comité est prêt à donner tous les éclaircissemens que l'assemblée pourra désirer, bien sûr qu'elle ne voudra ni le contraindre à des révélations dangereuses, ni mettre la chose publique en péril par une discussion indiscrete.

Fermond représente que l'article dont Lacroix a parlé, n'a pour objet que les parties du territoire en litige avant la guerre.

On met la ratification aux voix, & le traité de paix avec l'Espagne est confirmé, & ratifié à l'unanimité, & au milieu d'applaudissemens redoublés.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion de la loi du 17 nivôse.

Avant de passer à la discussion des articles, Lanjuinais a demandé qu'on décidât en principe si l'effet rétroactif donné à cette loi sera ou non rapporté.

Plusieurs membres ont successivement parlé contre cette proposition. Villetar, Devars & quelques autres ont cherché à démontrer qu'il étoit de la justice de l'assemblée de laisser exister la loi telle qu'elle est.

Rien a été décidé; la suite de la discussion est ajournée.

Changement de Prix, attendu l'augmentation des frais de poste & des autres dépenses.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 100 livres pour six mois, et de 50 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées et adressées franches au citoyen CHATELAIN, à Fontanille. L'abonnement doit toujours commencer le 1^{er} de chaque mois (nouveau style).